



**LOIR-ET-CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°41-2022-08-019

PUBLIÉ LE 29 AOÛT 2022

# Sommaire

**Direction départementale des finances publiques / Contrôle de gestion**

41-2022-08-25-00003 - AMR SIP BLOIS 01 09 2022 (1 page)

Page 3

Direction départementale des finances  
publiques

41-2022-08-25-00003

AMR SIP BLOIS 01 09 2022



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des Finances publiques  
de Loir-et-Cher**  
10 rue Louis Bodin  
CS 50001  
41000 BLOIS



FINANCES PUBLIQUES

**La comptable, responsable du service des impôts des particuliers (SIP) de Blois,**

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L257 A ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer et de rendre exécutoires les avis de mise en recouvrement, de signer les mises en demeure de payer, au nom du comptable, aux agents exerçant leurs fonctions au service des impôts des particuliers de Blois, dont les noms suivent :

- M. FRANCOIS PERROCHON, inspecteur des Finances publiques ;
- M. Laurent ORIEUX, inspecteur des Finances publiques ;
- M. Jacques DUPOUY, contrôleur principal des Finances publiques ;
- Mme Christine PASQUIER, Contrôleur principal des Finances publiques ;
- Mme Isabelle BROSSARD, Contrôleur des Finances publiques ;
- M. JURY Olivier, Contrôleur des Finances publiques;
- Mme Marie ANDRE, Agent des Finances publiques ;
- Mme Charlotte DELAFOND, Agent des Finances publiques ;
- Mme Valérie GAREL, Agent des Finances publiques

**Article 2**

Le présent arrêté prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2022 et sera publié au recueil des actes administratifs du département de LOIR-et-CHER.

A Blois, le 25 août 2022

La Responsable du SIP de Blois,

Marie-Anne SENT-CLAPPE  
Chef de service comptable  
S.I.P de BLOIS

Marie-Anne SENT-CLAPPE  
Chef de service comptable